

ABONNEMENT.

Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr.
Six mois 19
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires.
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.
A. EWIG,
Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 50 c.
Réclames 30
Faits divers 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAYAS-LAFITE & Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

13 Décembre 1878.

Chronique générale.

On se demande pourquoi la majorité républicaine et radicale a refusé de prendre en considération la proposition législative tendant à créer une caisse de secours pour les familles des réservistes et des territoriaux appelés sous les drapeaux. Est-ce uniquement parce que la proposition émanait d'un membre de la droite ? A-t-on voulu réserver à un frère et ami le mérite d'une initiative qui ne peut manquer d'être accueillie des intéressés ?

Il y a peut-être un peu de préoccupation, mais certains prétendent qu'il y a aussi un autre calcul : d'après eux, on ne tiendrait pas à trop réglementer la distribution des secours dont il s'agit, à créer des droits égaux pour tout le monde. On estime plus politique de laisser une certaine marge aux distributeurs, qui pourront, à l'occasion, par d'ingénieuses catégories et de démocratiques préférences, tirer de là un moyen d'influence assez appréciable.

La fureur des gauches contre la majorité sénatoriale va croissant. On ne pardonne pas à la Chambre haute de ne point accepter les yeux fermés le budget voté par la Chambre des députés. Nous avons lieu d'espérer que ces fureurs ne détourneront en rien la majorité sénatoriale de l'examen très-sérieux auquel elle a résolu de se livrer. Si le gouvernement et MM. les membres de la commission du budget avaient tant d'intérêt à voir avancer la clôture de la session, ils n'avaient qu'à consacrer un peu moins de temps à leurs petites haines particulières et à s'occuper un peu plus tôt des affaires du pays.

On lit dans le *Soleil*, à propos du scandale de l'invalidation de M. le baron Reille :

« Ce vote d'invalidation est d'une flagrante iniquité. M. le baron Reille a été constamment élu dans ce même arrondissement où, selon l'expression du rapporteur de la commission d'enquête, il jouit d'une considération et d'une influence personnelles très-anciennes. Il a d'ailleurs obtenu une majorité de 8,000 voix. Qui oserait dire qu'elle est due à une pression administrative ? L'administration n'annule pas cette puissance.

» La Chambre n'est plus un juge qui apprécie les faits, elle est un parti qui exclut ses adversaires. La vérification des pouvoirs n'aura été qu'un long 18 fructidor, moins la franchise.

» Il y a dans ces procédés des symptômes inquiétants de violence, de rancune, de haine et de colère, et, en voyant jusqu'où la majorité de gauche porte l'aveuglement, l'esprit de parti et la passion, on est tenté de tout craindre d'elle. Il n'y a plus de raison pour qu'elle n'aille pas jusqu'à la mise en accusation du ministre du 16 mai. Le *Temps* raille agréablement cette supposition. Oserait-il affirmer qu'elle ne deviendra pas une réalité ? »

LA LIMITE D'ÂGE POUR LES MAGISTRATS.

M. Dufaure, qui considère que la suspension de l'inamovibilité des magistrats serait une atteinte grave portée à leur indépendance, cherche néanmoins à donner satisfaction, dans une certaine mesure, à ceux qui la réclament non peut-être par conviction, mais pour pouvoir frapper certains personnages dont cette inamovibilité protège encore les fonctions et la carrière.

Parmi les diverses solutions à l'étude, celle qui paraît réunir le plus de chances d'être adoptée consisterait à abaisser la limite d'âge de 70 à 69 ans. Si cette modification était adoptée, dix premiers présidents se trouveraient *ipso facto* mûrs pour la

retraite, et leur succession, en outre, permettrait de faire droit à des demandes qu'il a été jusqu'à ce jour impossible de satisfaire.

On ne se dissimule pas que cet abaissement de la limite d'âge offrirait bon nombre d'inconvénients, mais on estime qu'on serait toujours libre de revenir à l'état actuel quand la réforme aurait produit les résultats qu'on en attend. (*Le Moniteur*.)

Une circulaire due à l'inspiration de la commission du budget a été communiquée aux chefs de services des différents ministères, leur enjoignant de rappeler leurs employés à l'assiduité, et fixant les heures de bureau de 10 heures à 5 heures.

D'après un décret inséré à l'*Officiel*, M. le vice-amiral Jaurès, sénateur, est nommé ambassadeur de France près S. M. le roi d'Espagne, en remplacement de M. le comte de Chaudordy, admis dans le cadre de la disponibilité de son grade.

M. Rouland, gouverneur de la Banque de France, est mort l'avant-dernière nuit.

SUPPRESSION DES PERMIS DE CHASSE.

M. Chavoix a déposé une proposition de loi qui apporte à la loi de 1844 sur la chasse une modification importante.

Voici le texte de cette proposition qui a été prise en considération par la 6^e commission d'initiative :

« Art. 1^{er}. — A dater de la promulgation de la présente loi, l'impôt sur les permis de chasse est aboli.

» Art. 2. — Il sera remplacé par une redevance d'un franc par an pour un fusil simple, et deux francs par an pour un fusil double pouvant servir à la chasse.

» La déclaration de ces fusils devra être faite au secrétariat de la mairie de la commune du domicile réel du chasseur.

» La quittance de cette somme, versée à la caisse du percepteur, tiendra lieu de permis de chasse, et devra être présentée à la réquisition des agents préposés à la surveillance de la loi sur la chasse.

» Art. 3. — Ceux qui voudront chasser avec des procédés autres que le fusil, lesquels sont autorisés par la loi du 5 mai 1844, devront payer un droit fixe de 2 fr. par an. »

Dans son rapport qui vient d'être distribué aux députés, M. Chavoix prétend qu'avec sa proposition on arriverait au résultat suivant :

D'après une appréciation qui n'est nullement exagérée, on peut estimer qu'il y a actuellement en France, au minimum, quatre millions de fusils simples et quatre millions de fusils doubles, pouvant servir à la chasse, qui produirait au moins douze millions. Ce chiffre serait même augmenté, parce que dans les familles, composées de deux ou trois individus voulant chasser à tour de rôle, le même fusil serait imposé sous le nom de chaque chasseur.

En outre, la consommation de poudre de chasse étant beaucoup plus considérable, les recettes du Trésor seraient plus élevées. On peut donc évaluer à trois ou quatre millions, au moins, la plus-value qui serait produite par l'adoption de mon projet de loi.

M. Chavoix ajoute que le gibier n'en serait que mieux protégé.

Les cultivateurs des campagnes dont le travail produit, en général, les aliments dont se nourrit le gibier, voyant, dit-il, qu'ils ne peuvent pas chasser sans payer un impôt de 28 fr. 40 c., qui dépasse les ressources de la plupart d'entre eux, détruisent le gibier en toute saison, parce qu'ils savent qu'ils n'en profiteront pas.

Si, au contraire, moyennant une redevance minime, à la portée de toutes les situations de fortune, vous leur offrez la perspective de prendre leur part du gibier dont

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA DISPARITION
DU GRAND KRAUSE

(Suite.)

Alors commença la plus belle analyse grammaticale que j'aie entendue faire de ma vie.

Je ne veux pas abuser des mots ni prétendre qu'une analyse grammaticale soit une chose belle par elle-même, car personne ne voudrait me croire. Mais ce qui était beau, c'était de voir comme Strecker s'appliquait à suivre, avec quel soin il soulignait les mots à mesure qu'il les analysait ; comme nous étions attentifs, et comme le père Wächter était heureux ! Je ne crois pas que de sa vie il eût assisté à pareille fête.

Il avait fait un quart de tour sur sa chaire pour être bien en face du tableau ; son coude droit était appuyé sur le pupitre, et il faisait de petits signes de tête chaque fois que Strecker avait analysé un nouveau mot à son entière satisfaction.

Et quand il dit, en se retournant vers nous :

« Qui veut reprendre cette analyse ? » c'était mer-

veilleux de voir se lever toutes les mains à la fois ; il n'avait qu'à choisir.

Est-ce que cet empressement aussi n'était pas quelque chose de beau dans son genre ?

Quand l'analyse eût été reprise en entier, le père Wächter dit à Strecker :

— Efface !

XLII.

Quiconque a été sur les bancs sait que les écoliers ont vingt-quatre manières d'effacer, dont la plus innocente consiste à frotter le tableau à tour de bras en empoignant le torchon par le milieu et en laissant flotter les bords à toute volée.

Le résultat immédiat de cette savante manœuvre, c'est un nuage épais de fine poussière de craie, où l'opérateur disparaît tout entier, et qui s'étend graduellement sur une grande partie de la classe.

L'opérateur éternue bruyamment, et les premiers bancs toussent avec affectation.

Avant de retourner à sa place, l'opérateur lance de toute sa force le torchon contre le sol. Quand il est adroit et expérimenté, il soulève jusqu'au plafond une belle colonne de poussière : c'est le bouquet du feu d'artifice.

L'opérateur n'a plus qu'à regagner sa place, blanc comme un meunier et fier comme un paon.

Mais ce serait bien mal le connaître que de croire que tout finit là pour lui... Il lui reste à goûter un

dernier plaisir, qui, paraît-il, n'est pas à dédaigner : celui d'essuyer ses mains sur les vêtements et quelquefois sur la figure de ses voisins.

Quand l'artificier se trouve être, pour comble de perfection, un habile escamoteur, il ne revient guère à sa place sans rapporter, cachés dans la paume de sa main, quelques fragments de craie dont il se sert pour barbouiller la table et le banc, et pour écrire des épithètes diffamatoires dans le dos de ses voisins.

Strecker était tout à la fois un habile artificier et un merveilleux escamoteur : aussi le père Wächter, quand par hasard il se risquait à l'appeler au tableau, ne lui permettait jamais d'effacer. Il chargeait de ce soin quelque écolier moins turbulent et plus digne de confiance.

Mais ce jour-là il avait tant de raisons d'être sûr de Strecker qu'il n'hésita pas une minute à lui dire :

« Efface ! »

Pauvre vieux maître ! cette confiance et cette sécurité étaient chose si nouvelle et si douce pour lui, qu'il s'y délectait avec bonheur ; il me sembla même qu'il avait plaisir à en faire innocemment parade.

Ainsi, avant même que Strecker eût commencé à effacer, le père Wächter se tourna de notre côté, affectant de ne pas le surveiller.

Pour la première fois depuis que je fréquentais l'école, et sans doute depuis plusieurs générations,

il osa tourner le dos à l'élève qui était au tableau !

Strecker fut un peu surpris et très-batté. Aussi, c'était un vrai plaisir de le voir faire du torchon un tampon bien serré, et promener lentement son tampon d'un mot à un autre dans le sens de la ligne horizontale. Les mots disparaissaient un à un, comme la grève disparaît sous l'envahissement de la marée.

Quand le dernier mot eut été effacé, Strecker s'essuya les mains sans faire voler un grain de poussière, remit soigneusement le torchon sur la planchette, et revint à sa place.

Je le regardais tout le temps pour voir s'il m'adresserait un sourire : il marchait d'un pas lent, regardant vaguement devant lui. Je crus un instant qu'il ne me regarderait pas ; mais, en passant auprès de moi, il mit sa main sur la mienne qu'il pressa tout doucement.

Je regardai ma main, sans bouger, pendant plus d'une grande minute, presque surpris qu'elle n'eût subi aucun changement après l'honneur insigne qu'elle venait de recevoir.

XLIII.

Comme j'étais perdu dans mes réflexions, je tressaillis en entendant un grand bruit de pieds.

Je levai vivement la tête, et je m'aperçus que tous mes camarades étaient debout.

ils auront favorisé la reproduction, alors ils laisseront sauver le gibier de toutes sortes, dont la multiplication augmentera au lieu de diminuer.

Il ne faut pas supposer, d'ailleurs, que des millions de chasseurs se livreront l'exercice de la chasse. L'immense majorité des cultivateurs des campagnes et des ouvriers, obligés forcément, par les conditions de leur existence, à un travail journalier, ne l'abandonneront pas pour chasser tous les jours, la plupart d'entre eux ne chassent que quatre ou cinq fois par an.

On avait dit que le voyage du préfet de police à Londres avait pour objet l'étude du système adopté par les magistrats de Londres pour la police de la ville, et, d'autre part, on affirme que son voyage avait un autre but.

L'étude n'aura pas été longue, car le préfet est revenu. Il suffit cependant que l'attention se soit fixée un moment sur cette question de la police municipale, pour rappeler qu'il y a bien peu de temps encore, le conseil municipal de Paris faisait campagne contre une partie de la police et ameutait contre elle certaine presse tapageuse. Il fallait réduire le personnel, laisser toute liberté à la prostitution, supprimer surtout les agents des mœurs. Il fut même proposé un moment de diminuer de ce chef le budget de la préfecture de police. Heureusement pour lui, M. Albert Gigot a l'oreille du conseil municipal de Paris.

A l'heure actuelle ce n'est pas de réduction, c'est d'augmentation qu'il s'agit.

Paris n'est pas sûr. Nous voulons bien qu'on ait aggravé certains cas d'agression, ou même qu'on en ait multiplié le nombre; il n'est pas moins vrai que la fréquence de ces agressions est inquiétante. Il est également vrai que des magasins ont été pillés la nuit, dans les quartiers les plus fréquentés; tout récemment un fait de cette nature s'est passé rue Montmartre, que la proximité des Halles centrales anime à toutes les heures de la nuit.

Nous nous gardons bien d'accuser le personnel de la police municipale; il fait ce qu'il peut, mais il est trop restreint. Les rondes sont forcément trop espacées et elles se font trop superficiellement, faute de temps. Il y a là une réforme à accomplir et il nous semble que les édiles parisiens, au lieu de jouer, comme ils le font trop souvent, au petit parlement, feraient bien d'en chercher la solution.

La première chose que doit le gouvernement, c'est la sécurité des personnes et des biens. Un des résultats de l'Exposition universelle a été d'attirer à Paris de nombreux chevaliers d'industrie de diverses nationalités. Ils ont trouvé la place bonne, et ils s'y sont fixés. L'armée du vice, du vol, du crime s'est donc accrue dans une notable proportion; il est indispensable qu'on égalise l'armée de la défense et de la répression.

Cela n'intéresse pas seulement les Parisiens, mais tous les Français que leurs affaires ou leurs plaisirs appellent dans la capitale.

Le projet d'élever un monument à Berryer dans la salle des Pas-Perdus du Palais de Justice de Paris, avait, disait-on, rencontré une vigoureuse opposition dans le gouvernement lui-même.

L'Agence Havas a démenti cette opposition, mais il semble qu'elle n'a pas moins existé, et l'on a reculé en présence du bruit qui s'est fait à cette occasion. L'inauguration serait fixée à la semaine prochaine.

Peut-être la solennité dont on voulait entourer l'inauguration de la statue du grand orateur n'aura-t-elle pas tout l'éclat qu'on voulait lui donner; mais enfin la cérémonie aura lieu, c'est là le point essentiel. Le ministre de la justice, le ministre des beaux-arts et le préfet de police ont eu une entrevue à ce sujet.

LES POMPIERS SÉDITIEUX.

Le *Réveil national*, journal écarlate de Dreux, qui veille avec une attention scrupuleuse au salut de la République, vient de découvrir un fait qu'il qualifie d'horrible et qui, si l'on en croit ce journal, serait capable de mettre en péril le gouvernement actuel.

Voici dans quelles circonstances a eu lieu la découverte dont nous parlons:

La commune de Saint-Prest (Eure-et-Loir) vient d'obtenir de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest l'établissement d'une gare ou plutôt d'une halte qu'elle sollicitait depuis longtemps sur un passage à niveau de la voie ferrée qui la traverse.

A cette occasion, le conseil municipal a donné une fête à laquelle ont été conviés les députés et sénateurs de l'arrondissement, les représentants de l'autorité administrative et les délégués des municipalités voisines. Les réjouissances publiques ont été terminées par un banquet où les républicains du lieu, en petit nombre heureusement, ont crié avec autant d'enthousiasme qu'il leur a été possible: *Vive la République!*

C'est pendant cette fête que le *Réveil national* a remarqué, sur les pompiers de Saint-Prest, des emblèmes séditieux que la pudeur lui empêche de nommer (sic).

On verra, par le curieux extrait suivant du journal radical, avec quel à-propos sont signalés à l'animadversion publique les équipements de ces pompiers:

« Nous admirons la belle tenue des sapeurs-pompiers; mais nous étant approchés de trop près, nous voyons, quelle horreur! nous voyons les casques, les boutons, les plaques, les ceinturons d'une grande partie des pompiers porter les emblèmes du gouvernement abhorré qui... etc., etc.

» Jusqu'à quelle époque M. le préfet d'Eure-et-Loir laissera-t-il moisir dans les cartons du somptueux hôtel qu'il habite les circulaires ministérielles? Il y a encore beaucoup de compagnies de sapeurs-pompiers dont les insignes n'ont point été modifiés, et nous sommes persuadés que si M. le préfet avait demandé au conseil général une subvention pour le remplacement des insi-

gnes séditieux qui s'étaient sur les équipements des sapeurs-pompiers du département, le crédit aurait été voté sans discussion! »

Le *Réveil* a complé « jusqu'à quatorze emblèmes par pompier de ces insignes (des aigles) que la pudeur ne lui permet pas de nommer, » et il insinue que si l'on faisait payer aux malheureux pompiers « un franc d'amende par emblème, cela ferait plus que la dépense occasionnée pour la modification demandée par les circulaires ministérielles. »

Ainsi, voilà les pompiers de Saint-Prest transformés en séditieux, voilà le préfet d'Eure-et-Loir apostrophé comme Catilina: *Quousque tandem...*, voilà une menace d'amende de 14 fr. fulminée contre des dévoués citoyens, parce que des uniformes n'ont pas été modifiés le jour où la République a été imposée à la France!

Il est probable que ces braves gens sont plus empressés de courir au feu quand on a besoin de leurs secours que de s'occuper de changer de boutons aussi souvent qu'il plaît aux révolutionnaires de changer le gouvernement. Ils n'ont pas l'habitude, comme certains républicains, de retourner leur veste chaque fois que l'occasion s'en présente.

Ces récriminations, à propos de casques, de plaques et de boutons nous ont paru bonnes à noter pour faire voir jusqu'où peut aller le ridicule des prétentions républicaines.

Etranger.

BELGIQUE. — Malgré l'affection que le peuple belge porte à son roi, ce souverain n'est point à l'abri des coups des internationalistes socialistes, qui menacent l'existence des chefs d'Etat. Des dépêches particulières annoncent que des précautions extraordinaires sont prises, depuis quelques jours, par la police de Bruxelles, contre l'éventualité d'un attentat contre le roi Léopold.

La police est sur pied jour et nuit, et la résidence royale est l'objet d'une constante surveillance. On se méfie tout particulièrement des Allemands qui sont en grand nombre à Bruxelles.

ANGLETERRE. — A Londres, on a dû prendre des mesures de police extraordinaires pour la sûreté de la reine.

On fait remarquer avec raison que c'est la première fois que la sûreté personnelle de la reine est menacée en Angleterre. Jusqu'ici le *loyalisme* anglais avait toujours protégé la souveraine.

— L'Internationale a des agents jusqu'aux Indes. On sait par exemple, à Calcutta, qu'un assez grand nombre d'aventuriers étrangers prêchent aux populations l'assassinat de leurs princes vendus aux Anglais. On leur fait croire qu'en Europe, les peuples ont résolu de tuer tous les souverains et tous les prétendants.

ITALIE. — On a découvert une chose importante: que Passanante était lié d'amitié avec Melillo, un des prévenus de conspiration.

Cette découverte est due à une lettre écrite par ce dernier.

Voici comment: La lettre était adressée à un ami de Melillo, demeurant à Salerne. Melillo racontait à cet ami qu'il se trouvait dans le dénuement et le pria de lui envoyer de l'argent.

Pendant quelques jours, malgré les plus actives recherches, on ne put découvrir qui était cet ami; la lettre n'avait pas été remise parce qu'on n'avait pas trouvé celui à qui elle était adressée. On finit cependant par le trouver.

On l'interrogea sur ses relations avec Melillo, et il raconta le fait suivant:

« Dans la matinée de l'attentat, passant par la rue Toledo en compagnie de Melillo, celui-ci s'était mis à causer mystérieusement avec un homme qui l'avait abordé. »

Il n'avait pu saisir un seul mot de l'entretien. Le jour suivant, ayant de nouveau rencontré Melillo, celui-ci lui avait dit: « Sais-tu qui était l'homme qui hier s'est mis à causer avec moi en ta présence? C'était Passanante. »

Il est indiscutable que Passanante avait des complices, puisque le roi Humbert a avoué avoir reçu des lettres le prévenant de l'attentat. Seulement jusqu'ici la police ne les a pas trouvés.

SUISSE. — On écrit de Berne que l'Assemblée fédérale a procédé mardi à l'élection du Conseil fédéral.

174 membres étaient présents. Ont été élus: MM. Hammer, Welti, Scherer, Droz et Schenk.

M. Hammer a été élu président de la Confédération helvétique par 143 suffrages sur 157.

M. Welti a été élu vice-président par 85 voix.

Le président a prêté serment en la forme accoutumée.

Le président de l'Assemblée fédérale a prononcé une allocution dans laquelle il a insisté sur les difficultés de la tâche qui incombe au Conseil, et sur la nécessité de maintenir les traditions humanitaires de la politique suisse et de défendre le droit d'asile.

Le président a déclaré ensuite, au nom de l'Assemblée, que les membres élus ont la confiance du peuple suisse dans ces temps difficiles, et qu'ils auront l'appui des Chambres fédérales.

M. Morel a été élu, par 105 voix, président du Tribunal fédéral.

En même temps que le président de l'Assemblée fédérale insiste sur le maintien du droit d'asile, une pétition se signe en Suisse pour le rétablissement de la peine de mort, en se basant sur les crimes affreux qui ont eu lieu dernièrement dans le pays. Le nombre des adhérents paraît devoir être assez nombreux.

Il y a contradiction entre les théories

Le père Wächter, debout aussi dans sa chaire, attendait que le bruit des pieds eût cessé.

Alors, au milieu du plus profond silence, il dit, après avoir jeté un dernier regard sur les bancs:

— Mes enfants, la prière!

Quoi, la classe était déjà finie! cette classe qui m'avait inspiré tant d'effroi et de répugnance, et à propos de laquelle j'avais été sur le point de faire un gros mensonge! Jamais de ma vie le temps ne m'avait paru si court!

Je joignais les mains et je baissai la tête, et pendant que le père Wächter, d'une voix lente et grave, prononçait les paroles consacrées, je me recueillais sans effort et je demandais à Dieu du plus profond de mon cœur de rendre le grand Krause à ses parents, et de permettre que je fusse toujours, toujours, l'ami de Strecker.

Quand mes camarades défilèrent pour sortir par bancs et en bon ordre, je fis exprès de rester un peu en arrière pour sortir avec Strecker qui était d'un banc après moi.

En passant devant le père Wächter, nous disions tous:

— Bonjour, monsieur Wächter.

Lui, il souriait et il faisait des signes de tête.

Strecker et moi, il nous arrêta au passage, et quand tous les autres furent partis, il nous mit à chacun la main sur une épaule et nous dit:

— Vous êtes de braves garçons; que Dieu vous

bénisse!

Ensuite il nous fit signe de rejoindre les autres.

Nous partîmes en courant.

Ayant rejoint la tête, je le vis immobile sur le seuil de la classe; il avait mis son tricorne sur sa tête et ses mains derrière son dos, et il nous regardait avec un sourire doux et triste.

XLIV.

J'étais content de marcher à côté de Strecker; j'aurais voulu le lui dire, mais cela me paraissait trop simple et trop naïf, et je ne voulais pas m'exposer à le faire rire, lui, à mes dépens.

— Courons, courons plus vite! me dit-il, sans remarquer ma préoccupation et mon embarras.

Afin de dire quelque chose, je lui demandai à quoi bon courir pour nous essouffler; il me répondit:

— Tu le verras!

Et il redoubla de vitesse. Je fus bien obligé de le suivre.

Comme nous arrivions à l'endroit où la ruelle de l'école débouche sur la grande route de Strasbourg, Strecker tourna vivement ses regards à gauche; je fis comme lui, et je remarquai aussitôt que deux ou trois seulement de nos camarades suivaient la route et se dirigeaient du côté du village.

Que pouvaient être devenus les autres?

— Sais-tu où ils sont?... demandai-je à Strecker.

Il me répondit qu'il le savait, et, sans perdre son temps en explications, il me fit traverser la grande route, et nous primes, entre deux haies, le petit chemin qui passait derrière les vieux murs de la tannerie et traversait des terrains vagues où l'on ne voit guère que des ronces et des orties.

Je commençai à comprendre de quoi il s'agissait.

C'était derrière les murs de la tannerie, à l'abri des regards indiscrets, que les garçons de Darlenheim vidaient leurs querelles à coups de poing.

Or, la veille, Faber et Seckatz s'étaient violemment querellés, je ne sais plus à propos de quoi, et il avait été convenu qu'ils se battraient le lendemain.

Derrière un énorme buisson de ronces, nous entendîmes un bourdonnement confus; quelques voix disaient:

— Non, non! il ne faut pas!

D'autres voix, bien plus nombreuses, répondaient:

— Il faut que cela se passe dans les règles! Pourquoi pas aujourd'hui aussi bien qu'un autre jour?

(A suivre.)

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 16 décembre 1878.

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

Avec le concours de M. E. CHAVANNES

UNE CAUSE CÉLÈBRE

Pièce nouvelle en 6 actes, dont un prologue, par MM. d'Ennery et Cormon.

M. CHAVANNES remplira le rôle de Jean Renaud.

Distribution. — Jean Renaud, MM. Chavannes; le duc d'Aubeterre, Bocquet; Lazare, Deslez; Chamboran, Servat; Raoul, Monin; le Sénéchal, Blondel; un officier, Leroy; un caporal, Darmand; Joseph, Guiraud; un sergent, Augustin; la chanoinesse, M^{lle} Kerby; la duchesse d'Aubeterre, Dieu-donné; Valentine, Pagès; Adrienne, Bélisson; Madeleine, Servat; Marthe, Descamps; Julie, Astruc; Louise, Leroy; Adrienne (enfant), la petite Ramboisie; Marguerite, Isaie; Cécile, Marron. Officiers, soldats, paysans, paysannes, galériens.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h. 1/4.

philanthropiques du président et cette initiative que viennent de prendre les signataires de la pétition pour le rétablissement de la peine de mort.

Si les crimes augmentent, quand jadis ils étaient presque inconnus en Suisse, c'est que le pays se démoralise. Se tromperait-on beaucoup en attribuant en partie cette démoralisation à la présence de ces fâmes de révolutionnaires cosmopolites que la Confédération a cru devoir accueillir ?

Le droit d'asile est un noble usage qui honore les gouvernements. Il est des proscrits à qui l'humanité fait un devoir d'ouvrir sa porte. Mais le droit d'asile a ses limites, comme toutes les choses humaines ; il ne saurait aller jusqu'à couvrir de sa protection des hommes qui, chassés de leur pays, profitent de l'hospitalité qui leur est donnée pour ourdir des complots et chercher à bouleverser les nations voisines, c'est-à-dire les hommes qui en tout et partout sont les ennemis jurés de la société.

Le langage du président de l'Assemblée fédérale part d'un bon naturel ; mais la Confédération peut recevoir un beau jour de Berlin ou de Rome des réclamations pour l'hospitalité par trop facile qu'elle donne aux réfugiés socialistes. A ce moment-là les théories humanitaires ne suffiront peut-être pas pour répondre aux remontrances des cabinets étrangers.

ALLEMAGNE. — On commence à comprendre en Allemagne et au sein même du Parlement allemand que l'origine première des dangers qui menacent actuellement l'ordre social, réside dans la politique adoptée par le prince de Bismark, dans la complicité du chancelier avec les meneurs socialistes et la guerre haineuse déclarée par lui au parti religieux et conservateur.

L'empereur lui-même ne semblait-il pas indirectement juger ce programme, lorsque dans son récent discours, il regrettait qu'on eût cherché la base de l'éducation de la jeunesse ailleurs que dans la religion ? Un député du centre, M. de Ludwig, a, dans la séance du 9, à la Chambre des députés de Prusse, déclaré en termes sévères que « la principale cause du socialisme, c'est la politique du prince de Bismark avec tout ce qui s'y rattache. »

Le prince de Bismark, poursuit l'orateur, a chargé les révolutionnaires de 1848 et leur a confié les fonctions les plus élevées de l'Etat, tandis qu'il en éloignait les hommes religieux et conservateurs. »

M. de Ludwig termine en rappelant que, comme conséquence de ces faits, « les crimes contre l'Etat ont augmenté de 375 0/0 dans ces derniers temps. »

Enfin il adjure le gouvernement d'employer « des moyens pratiques pour mettre un terme à la corruption générale. »

Ces graves enseignements, l'état actuel des esprits en Allemagne, les deux attentats dirigés coup sur coup contre son souverain, enfin les mesures réparatrices et violentes qu'il lui faut, coûte que coûte, adopter aujourd'hui, tout cela fera-t-il comprendre au prince-chancelier qu'un homme d'Etat ne gagne rien à se faire le patron de la révolution en Europe.

Il est exact que le gouvernement allemand n'a envoyé aucune note au gouvernement suisse à propos des agissements des meneurs socialistes réfugiés sur le territoire helvétique. Il n'a pas pris cette peine, et la forme de ses communications a été beaucoup plus cavalière. Tout s'est borné, en effet, à des conversations où le chargé d'affaires du prince de Bismark a simplement prévenu l'autorité fédérale que, si elle ne pouvait faire la police chez elle, « des gardes prussiens (sic) viendraient l'y faire. »

TURQUIE. — Une dépêche de Constantinople annonce que le conseil des ministres va examiner la question de l'occupation autrichienne en Bosnie, et qu'une entente est certaine.

Une Convention entre les deux gouvernements mettra donc fin à toutes les difficultés, au moment où le cabinet de Vienne triomphe au même temps de ses embarras intérieurs. Aujourd'hui le comte Andrassy et M. Tisza ont pleinement justifié leur politique franche et loyale, et l'empereur François-Joseph peut avec confiance leur rendre le pouvoir.

L'entente avec la Porte consolidera encore avant peu leur situation, si la dépêche dit vrai.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Il neige,
Il neige,
Nous grelottons (bis).
La neige,
La neige,
Tombe à flocons.

Ainsi s'exprimaient, si nous avons bonne mémoire, les jolies hirondelles du *Voyage dans la Lune*.

La neige était signalée de tous côtés, nous en avions été préservés jusqu'ici ; mais depuis le milieu de la nuit dernière elle s'est mise à tomber drue et serrée, et au jour nos rues et nos toitures en étaient recouvertes d'une couche d'environ 20 centimètres. La neige a continué une partie de la matinée.

Malgré cela, le temps n'est pas calme ; il fait un vent violent qui balaie cette neige et l'amorce dans certains angles de rues où elle atteint 75 centimètres et au-delà.

Cette tempête de neige semble générale. Partout les courriers et les trains sont retardés.

Le baromètre est descendu à 745 et le thermomètre se maintient à 3 degrés au-dessous de zéro.

L'Observatoire a publié hier le bulletin suivant :

« La dépression qui se montrait sur l'Océan a traversé la France depuis hier et s'étend ce matin sur la Méditerranée ; sous son action, les vents soufflent du Nord et la température a continué à s'abaisser d'une manière considérable sur l'Europe centrale et occidentale. »

« Ce matin, à huit heures, le froid était de 5 degrés à Paris, au Havre, à Lorient, à Rochefort ; de 6° 3 à Charleville et de 4° 8 à Carlsruhe, tandis qu'en Russie le thermomètre est au-dessus de zéro. »

« Les vents du Nord vont persister et le froid va augmenter encore en France. »

« Une autre dépression, qui a son centre vers Memel, amène une tempête d'entre Nord et Est sur la mer Baltique. »

Depuis l'avant-dernière nuit, la Loire charrie des glaçons. Aujourd'hui ils sont fort nombreux et présentent même d'assez grandes surfaces.

Le club des Patineurs de Saumur reprend vie. Le lieu de réunion et des exercices est au pied de la levée de Nantilly, vis-à-vis la gare de la Vendée.

D'après les dispositions arrêtées par le ministre des finances, voici les conditions imposées aux communes pour l'obtention d'un bureau télégraphique.

A. — Communes chefs-lieux de canton : 1° payer 4,500 fr. en moyenne pour l'établissement de la ligne nouvelle, 60 fr. par kilomètre pour les fils nouveaux à poser sur les lignes déjà construites ; 2° assurer le port des dépêches à domicile.

B. — Communes non chefs-lieux de canton, mais ayant une brigade de gendarmerie : 1° satisfaire aux deux conditions précédentes ; 2° payer 500 francs pour frais d'établissements des appareils.

C. — Autres communes : 1° satisfaire à toutes les conditions précédentes ; 2° garantir un minimum de recette de 500 fr.

En 1878, l'administration a reçu deux cents demandes d'ouverture de bureaux télégraphiques ; elle a fait droit à 95 d'entre elles ; les autres sont à l'étude.

En ce qui concerne les postes, aucune condition de produit n'a été exigée jusqu'ici pour l'ouverture de bureaux dans les communes rurales ; il n'y a d'exclusion que pour celles qui ne sont pas à une distance suffisante du bureau postal. Ainsi, l'administration n'autorise pas généralement l'ouverture de deux bureaux dans un rayon inférieur à 4 kilomètres ; elle cherche à ne concéder de nouveaux établissements qu'aux communes plus éloignées de tout centre postal et dont les intérêts souffrent de cet éloignement.

En ce moment, 1,054 demandes de bureaux de poste sont à l'instruction ; 400 communes seulement pourront recevoir satisfaction au moyen des crédits portés au budget de 1879. Il restera donc 954 deman-

des qui seront forcément ajournées faute de ressources suffisantes.

LOUDUN.

Un affreux accident est venu mettre en émoi, samedi, la commune de Chaunay. Le nommé Paul Pros, âgé de 37 ans, demeurant à Loudun, a été écrasé par un bloc de pierre, dans une carrière où il travaillait. Quand on a pu le dégager, il avait cessé de vivre. Ce malheureux laisse à peu près sans ressources une veuve et deux enfants en bas âge.

CHINON.

Mardi dernier, dans l'après-midi, la jeune Marie Lemaitre, domestique chez les époux Luneau, concierges à l'Hôtel-de-Ville de Chinon, était montée dans les greniers de la mairie, avec le jeune Paul Luneau, âgé de 3 ans 1/2. Cet enfant, d'un naturel très-turbulent et très-vif, se mit à courir dans le grenier, puis, rencontrant une porte ouverte, il se précipita, et trouva de l'autre côté une vitrine destinée à éclairer une des salles de la mairie. Sans avoir conscience du danger qu'il courait, il mit le pied sur le verre qui céda sous son poids, et il fut précipité sur le parquet d'une des salles, d'une hauteur de six mètres environ.

Le malheureux enfant fut relevé sans connaissance, et au soir il n'avait pas recouvré l'usage de ses sens. Plusieurs médecins se sont rendus près de lui, et tous croyaient qu'il ne survivrait pas aux graves lésions internes qu'il a dû se faire dans sa terrible chute.

TOURS.

Dimanche soir, dit le *Journal d'Indre-et-Loire*, un incident assurément fort imprévu en pareil lieu s'est passé dans le bureau central de police, à Tours.

On conduisait à l'Hospice général une femme qui était sur le point d'accoucher. Prise des douleurs de l'enfantement au moment où elle arrivait au haut de la rue Royale, cette femme n'eut que le temps de chercher un refuge au bureau de police.

Quelques minutes après, elle mit au monde un charmant enfant, paraissant tout heureux et tout fier d'être né sous l'œil paternel de l'autorité, dans les représentants de laquelle il mérite bien de trouver tout au moins un parrain.

Faits divers.

Raoul de B..., à son oncle :

— Comment, mon oncle, vous aimez à faire des visites ? Moi, je les ai en horreur.

— Tu as tort, mon ami. Une visite ne peut jamais manquer de faire plaisir : si ce n'est pas en entrant, c'est en sortant !

Du temps de l'ancienne loterie l...

Un monsieur qui possédait, outre une fortune honnête, une petite servante accorte dont il avait plus d'une fois refusé la main, se vit sollicité un matin par la servante de lui prêter un écu pour prendre à une loterie le numéro 2,222, qu'elle avait rêvé. Il ne crut pas pouvoir refuser.

Quelques jours après, il apprit avec surprise que le numéro 2,222 avait gagné 50,000 francs. Il revint ému à la maison, et, comme il vit que sa servante, fort tranquille, ne lui parlait de rien, il jugea qu'elle ignorait sa bonne fortune, se garda de la lui apprendre et se hâta de l'épouser.

— Et ton billet ! demanda-t-il avec empressement en sortant de la mairie.

— Mon billet ! quel billet ?

— Ton billet de loterie.

— Baste ! j'ai changé d'avis, et me suis acheté un bonnet avec vos trois francs.

Beaucoup de personnes se plaignent d'éprouver chaque matin, au réveil, une grande gêne dans les bronches, comme de l'étouffement produit, dans l'arrière-gorge, par des mucosités plus ou moins épaisses. On fait pour cracher de violents efforts qui amènent souvent de la toux et quelquefois des nausées ; et ce n'est qu'après grand peine, au bout d'une heure ou deux de malaise, qu'on parvient à se débarrasser de tout ce qui entravait la respiration. C'est rendre un véritable service à toutes les personnes atteintes de cette affection si pénible que de leur en indiquer le remède ; il s'agit simplement du goudron, si efficace dans toutes les affections des bronches.

Il suffit d'avaler à chaque repas deux ou trois capsules de goudron Guyot pour obtenir rapidement un bien-être que trop souvent on avait cherché en vain dans un grand nombre de médicaments plus ou moins compliqués et dispendieux à huit ou neuf fois sur dix, ce malaise de chaque matin disparaît complètement par l'usage un peu prolongé des capsules de goudron.

Il convient de rappeler que chaque flacon de 2 fr. 50 c., contenant 60 capsules, ce mode de traitement revient à un prix insignifiant : 10 à 15 centimes par jour.

Ce produit, en raison de sa vente considérable, a suscité de nombreuses imitations. M. Guyot ne peut garantir que les flacons qui portent sa signature imprimée en trois couleurs.

Dépôt dans la plupart des pharmacies. 31

Dernières Nouvelles.

LE CABINET ITALIEN EN MINORITÉ.

Les graves et longs débats engagés au Parlement italien viennent de se terminer, ainsi qu'on le prévoyait, par la mise en minorité du cabinet Cairoli. L'ordre du jour proposé par M. Baccelli, et contenant une motion de confiance, a été rejeté par 263 voix contre 189.

A la suite de ce vote, M. Cairoli et tous ses collègues du cabinet ont remis leur démission entre les mains du roi.

Nous allons donc assister à une longue et laborieuse crise ministérielle, car la majorité de coalition qui vient de renverser le cabinet actuel ne saurait fournir les éléments d'un cabinet nouveau : elle se compose d'éléments hétérogènes qui ont pu se trouver un jour associés dans un but commun d'opposition, mais sont séparés par d'infranchissables distances en ce qui touche leur programme.

On se rappelle les longs pourparlers, les difficultés sans nombre qui avaient déjà accompagné la formation du cabinet Cairoli. Ce cabinet tombé, que va faire le roi Humbert ? La droite qui vient de porter ses griefs à la tribune par l'organe de M. Boughi, et a sa part dans la victoire, ne saurait certainement pas lui fournir des ministres. Il y a tout lieu de penser que la crise se dénouera par la constitution d'un nouveau cabinet de gauche.

Il est à craindre toutefois que l'agitation républicaine profite de cet interrègne ministériel pour étendre ses ravages. L'idée de République inavouée, mais non méconnue dans les sphères gouvernementales italiennes, n'en a pas moins dans le pays de sérieuses et inquiétantes racines. Il ressort des récents débats que, même sous le dernier cabinet royaliste, il s'était fondé 227 associations républicaines. Il faut donc avouer que la bénédiction envoyée par l'honorable M. Adolphe Crémieux à l'Italie et même à M. Cairoli arrive fort à propos.

« Dieu couvre l'Italie, le roi, le ministre, » de son immense protection », écrit le patriarcat républicain, ex-garde des sceaux de la République.

Ce pieux souhait a, dans les circonstances présentes, son opportunité et sa raison d'être.

Le roi Humbert a fait appeler M. Depretis.

New-York, 11 décembre.

Un orage épouvantable, qui a duré deux jours, a causé de grands dégâts ; il y a plusieurs morts.

La charmante nouvelle de M^{lle} MARTHE LACHÈSE, la *Pupille de Salomon* (un volume de 365 pages), dont la publication vient d'avoir lieu dans l'*Echo Samurois*, est en vente, au prix de 3 fr., chez M. DEZÉ, libraire, rue Saint-Jean, et chez M. MILON, libraire, rue d'Orléans.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais,
par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIÈRE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdités, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid,

toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consommation), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalés-cière du Barry ».

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castellaure, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart des Decie, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

Cure N° 76,448 : Depuis cinq ans, je souffrais de maux dans le côté droit et dans le creux de l'estomac, de mauvaises digestions, etc. Je n'hésite pas à vous certifier que votre Revalés-cière m'a sauvé la vie. — ERNEST CATTÉ, musicien au 63^e de ligne, Verdun. — Dartres : M. Gr. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55 ans), toute guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Revalés-cière. — N° 49,811 : M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnie, asthme, toux, flatul, spasmes et nausées. — Cure n° 56,935 : Barr (Bas-Rhin), 4 juin. — Monsieur, La Revalés-cière Du Barry a agi sur moi merveilleusement; mes forces reviennent et une nouvelle vie m'aime, comme celle de la jeunesse; mon appétit, qui pendant plusieurs années a été nul, est redevenu admirable, et un catarrhe et névralgie à la tête, qui depuis quarante ans s'étaient fixés à l'état chronique, ne me tourmentent plus. — DAVID RUFF, propriétaire. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse. Quatre fois plus nourrissante que la viande,

elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalés-cière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalés-cière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON 23, rue Saint-Jean; GONDRAUD; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges. — Angers. Veuve CHANTEAU, épicière; LEVÉQUE, négociant, rue Plan-lagenel; BREAULT-DÉLAGRÉE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupreau, M^{me} BÉLIARD, épicière. — Cholet. VANDANGEON-BUREAU, 63, place Rouge; CORTIN, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; EMILE RICHARD, épicer, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Ligne de Poitiers-Saumur.

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 25 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
11 — 20 — —		4 — 30 — soir.	
1 — 40 — —		9 — — —	
7 — 40 — —		11 — 41 — —	

Les jours de marchés et de foires à Saumur, il part un train de Saumur pour Montreuil à 5 h. 45 du soir.

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.		9 h. 40 m. matin.	
10 — 45 — —		3 — 10 — soir.	
12 — 45 — —		7 — 39 — —	
6 — 15 — —		11 — 20 — —	

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODRT, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 DÉCEMBRE 1878.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %			77 10	Crédit Foncier colonial, 300 fr.			370	Canal de Suez			732 50
3 % amortissable			79 65	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.			790	Crédit Mobilier esp.			777 30
4 1/2 %			107	Soc. gén. de Crédit industriel et			875	Société autrichienne.			557 50
5 %			113 80	com. 125 fr. p.			480	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor, t. payé.			309	Crédit Mobilier			570	Orléans			367 50
Dép. de la Seine, emprunt 1857			241 50	Crédit foncier d'Autriche			673 75	Paris-Lyon-Méditerranée			364
Ville de Paris, oblig. 1855-1860			519	Charentes, 500 fr. t. p.			1076 25	Est			355
— 1865, 4 %			538	Est			853 50	Nord			369 50
— 1869, 3 %			414	Paris-Lyon-Méditerranée			1390	Ouest			363
— 1871, 3 %			406 50	Midi			1170	Midi			363
— 1875, 4 %			515	Nord			757 50	Charentes			38
— 1876, 4 %			512	Orléans			1242 50	C ^o Canaux agricoles			276 33
Banque de France			3145	Ouest			497 50	Canal de Suez			562 50
Comptoir d'escompte			750	Compagnie parisienne du Gaz							
Crédit agricole, 300 f. p.			460	C. gén. Transatlantique							

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 9 décembre).

Départs de SAUMUR VERS ANGERS.		Départs de SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 8 minutes du matin	express-poste.	3 heures 20 minutes du matin	direct-mixte.
6 — 45 — —	(s'arrête à Angers)	8 — 31 — —	omnibus.
8 — 56 — —	omnibus-mixte.	9 — 40 — —	express.
1 — 25 — —	soir.	12 — 40 — —	soir.
4 — 10 — —	express.	4 — 44 — —	omnibus-mixte.
7 — 15 — —	omnibus.	10 — 28 — —	express-poste.
10 — 37 — —	(s'arrête à Angers)		

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

LIBRAIRIE JAVAUD

A Saumur

OUVERTURE DES MAGASINS D'ÉTRENNES

Pour 1879

GRANDE EXPOSITION D'OBJETS D'ART

ET DE FANTAISIE

RICHE COLLECTION DE LIVRES ILLUSTRÉS

Avec les plus belles reliures.

Etude de M^{re} ROGERON, notaire à Nueil (Maine-et-Loire).

A VENDRE
A L'AMIABLE,
LA METAIRIE
DE LA PETITE-GENIÈRE

Située communes de Saint-Hilaire et Saint-Paul-du-Bois,

D'une contenance de 27 hectares. D'un revenu de 1,900 francs, pouvant être porté à 2,000 francs. S'adresser, soit audit notaire, soit à M. CESBRON, expert à Doué.

A VENDRE
A LOUER

PRÉSENTMENT,
OU A ARRENTER
UNE GRANDE ET BELLE MAISON

Située à Doué, rue de Cholet, Avec vaste écurie, remise, grenier au-dessus, jardin et enclos y adossés; superficie, 22 ares. Cette maison est propre pour toute industrie et agriculture. S'adresser à M. GRELLEPOIS-GANT-CRON, rue des Fontaines. (119)

PAR SUITE DE DÉCÈS,
A VENDRE DE SUITE
DE GRÉ A GRÉ,
UN SOLDE ARTICLES DE BLANC
Cols, Mouchoirs, Broderies, etc., etc.

S'adresser à M. MOREAU, huissier à Angers. (645)

A VENDRE
BEAU CHEVAL
Excellent sous tous les rapports.
S'adresser à M. AUBERT, à Saint-Florent. (639)

Le samedi 23 novembre, IL A ÉTÉ PERDU, à Saumur, UN CHIEN de marchand, répondant au nom de *Rapide*, robe jaune, oreilles et queue non coupées. S'adresser à M. JAHAN, Auguste, marchand de vaches à Sainte-Maure (Indre-et-Loire).

PAS DE BONNE SALADE
SANS HUILE D'OLIVE
de B. LAPALU, à NICE (Alpes-Marit.)
1, rue du Lazaret (sur le Port).
La Maison accepte des représentants.

UN HOMME, libéré du service militaire, muni de bons certificats, demande un emploi. S'adresser au bureau du journal.

INCONTINENCE D'URINE
DES ENFANTS.
Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

Goutte, Gravelle, Neuf guérisons sur dix.
SALICYLATE LITHINE
SCHLUMBERGER
SEUL BREVETÉ — Flacon 5 fr.
60 pilules —
préparé par CHEVRIER, Pharm^{ie}, 21, faubourg Montmartre, Paris.
Dépôt à Saumur, ph^{ie} GABLIN.

Exposition universelle 1878
MÉDAILLE D'ARGENT.
VITICULTURE DE L'ANJOU
Arrondissement de Saumur,
Par
Eugène BORYT.

EN VENTE :
Chez M. E. MILON, libraire, rue d'Orléans, Saumur.

ALMANACH

DU
MAGASIN PITTORESQUE
Pour 1879

Aucune des gravures ni aucun des articles n'ont été publiés dans le MAGASIN PITTORESQUE.

PRIX, pour Paris, 50 cent.; — franco par la poste, 75 cent.

On peut se procurer dès aujourd'hui les Almanachs de 1851 à 1879: Séparément, en une brochure de 64 pages, ornée d'un très-grand nombre de vignettes imprimées sur très-beau papier avec le même soin que celles du *Magasin pittoresque*; Ou réunis en collection, par volume contenant le nombre d'Almanachs désigné par les acheteurs.

Les Almanachs réunis en volumes se payent également 50 centimes chacun, et franco par la poste, 75 centimes.

AUX Bureaux, quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

LA VELOUTINE

EST UNE
Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
Elle est adhésive et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
PARIS — Ch. FAX, Inventeur — 2, rue de la PAIX
SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS
Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.